

VADEMECUM

Immersions linguistiques en entreprise en Europe

1. Préambule

Le Forem vous propose des aides financières qui contribuent au financement d'un stage en entreprise en Europe. L'objectif de ce stage est l'amélioration du niveau linguistique et des compétences professionnelles des wallon.ne.s afin de les aider à décrocher plus facilement un emploi dans leur spécialité en intégrant la compétence linguistique.

Attention :

Les frais à déboursier pour le séjour ne seront pas couverts en totalité par l'aide financière. Les différentes bourses octroyées par Le Forem sont combinables dans des limites fixées par l'Arrêté du Gouvernement wallon portant à exécution des articles 40 et 41 du décret du 20 février 2014. La décision définitive sur le(s) type(s) de bourse qui est (sont) accessible(s) au candidat est prise au cas par cas par l'équipe Immersions Linguistiques du siège central du Forem, après consultation de sa base de données. Tout refus de bourse est justifié par ce même service, sur base des textes légaux.

2. Définition

2.1 Objectif et cadre

L'objectif principal du stage en entreprise en Europe du Plan de Relance de la Wallonie est d'offrir aux demandeurs d'emploi une expérience pratique de travail dans une entreprise où la langue de travail et de communication est l'anglais, le néerlandais ou l'allemand.

Le candidat organise le stage avec l'aide d'un opérateur de stage accrédité ou seul, en filière libre. Sélectionné sur base d'une offre validée, remise suite à un appel à manifestation d'intérêt, l'opérateur est chargé, entre autres, du décrochage du stage, du suivi sur place et du logement (optionnel), et ce en concordance avec une convention de travail signée avec le Forem.

Le stage en entreprise permet au stagiaire de se confronter à une culture d'entreprise différente, de faire preuve d'adaptabilité, de mobilité et de flexibilité, de mettre en œuvre ses compétences linguistiques et techniques.

2.2 Langues

Les stages en entreprise en Europe sont possibles pour les trois langues suivantes : le néerlandais, l'anglais et l'allemand.

2.3 Pays

Allemagne, Autriche, Irlande, Malte et Pays-Bas. Pour le néerlandais et l'allemand, des stages sont disponibles en Belgique (Région flamande et Communauté germanophone). Ils font l'objet d'un autre vademecum car les modalités de mise en œuvre sont très différentes.

Si un stage en néerlandais ou en allemand vous intéresse, veuillez prendre connaissance des 2 vademecums et choisir l'option la plus en phase avec vos objectifs.

Pour l'anglais, les seules destinations possibles sont la République d'Irlande et Malte.

2.4 Durée

Les stages en entreprise en Europe ont une durée de 10 semaines en entreprise. Ces 10 semaines peuvent, en fonction des besoins linguistiques, être précédés de 2 semaines de cours dans le pays de l'immersion. La durée et la destination dépendent directement du niveau obtenu au test Elao du Forem. Toute demande spécifique de dérogation doit être justifiée dans le dossier de demande d'intervention financière. L'équipe Immersions Linguistiques l'analysera et se basera sur les besoins linguistiques du métier sur lequel le candidat au stage est positionné et se réserve le droit de la refuser, en motivant sa décision.

Niveaux de langue requis :

Langue	Pays et durée	Niveau en grammaire	Niveau oral
Anglais	Malte 12 semaines	B1	B1
	Malte 10 semaines	B1	B1 +50
	Irlande 12 semaines	B1+50	B2
	Irlande 10 semaines	B2	B2+50
Néerlandais	Pays-bas 12 semaines	B1 +50	B1
	Pays-Bas 10 semaines	B2	B1+50
Allemand	Allemagne/Autriche 12 semaines	B1 +50	B1
	Allemagne/Autriche 10 semaines	B2	B1+50

L'identification du niveau se fera uniquement sur base du test ELAO du Forem (informatisé + oral et passé en présentiel ou à distance). Le test ELAO est valable 6 mois.

2.5 Montant de l'aide financière

10 semaines	Allemagne Autriche Irlande Pays-Bas	3.200€	Avance de 2.400€ et solde de 800€
	Malte	2.900€	Avance de 2.175€ et solde de 725€
12 semaines	Allemagne Autriche Irlande Pays-Bas	4.200€	Avance de 3150€ et solde de 1.050€
	Malte	3.900€	Avance de 2.925€ et solde de 975€

Ce montant couvre, en tout ou en partie :

- le titre de transport d'un seul aller-retour entre le domicile et le lieu d'hébergement,
- la facture de l'opérateur-école le cas échéant en cohérence avec l'offre communiquée au Forem et référencée dans le document « offres opérateurs » remis au stagiaire lors de l'acceptation de sa demande,
- les titres de transport sur place entre le lieu de stage et le lieu d'hébergement,
- un per diem de 50€/semaine, couvrant partiellement les frais de nourriture si ceux-ci ne sont pas repris dans la facture avec l'hébergement.
- les coûts supplémentaires liés au rapatriement lorsque l'immersion linguistique est interrompue pour cause de force majeure, tels que la guerre, l'émeute ou le soulèvement politique.

Toute partie de la bourse est versée dans les 15 jours à dater de la réception de pièces justificatives explicitées ci-après.

L'avance est versée sur base de la facture pro-forma de l'opérateur ainsi que du plan de stage signé par le tuteur en entreprise et le stagiaire. Ces pièces sont transmises à l'équipe Immersions Linguistiques au plus tard 20 jours avant le départ.

Le solde est versé sur base des relevés de présences signés, du rapport de travaux liés au projet mis en œuvre, de la facture originale acquittée de l'opérateur-école accrédité, d'une facture éventuelle pour le logement (si pas compris dans le prix global opérateur-école), du billet de transport ainsi que du rapport de test Elao post immersion.

3. Conditions générales d'accès aux immersions

- 3.1 Être domicilié en Région wallonne francophone et avoir l'autorisation de quitter le territoire sans mettre à mal son statut (ONEM, CPAS, etc.).
- 3.2 Être en recherche d'emploi et inscrit au Forem comme demandeur d'emploi inoccupé depuis au moins 4 semaines consécutives au moment du départ dans un métier intégrant la compétence linguistique dans la langue du stage.
- 3.3 Avoir un des titres suivants :
 - un diplôme d'études supérieures (master ou bachelier)
 - un certificat de qualification délivré au terme de la sixième année de l'enseignement secondaire de qualification, technique, artistique ou professionnel délivré par un pouvoir public belge ou un titre équivalent reconnu en Belgique.
 - une certification délivrée par l'IFAPME
 - un certificat de compétences acquises en formation délivré par le Forem ou l'IFAPME
 - une validation de compétences conformément à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.
- 3.4 Pouvoir justifier du niveau minimal requis via le test ELAO du Forem.

Pays et durée	Niveau grammaire	Niveau oral
Malte 12 semaines	B1	B1
Malte 10 semaines	B1	B1 +50
Irlande 12 semaines	B1+50	B2
Irlande 10 semaines	B2	B2+50
Pays-bas 12 semaines	B1 +50	B1
Pays-Bas 10 semaines	B2	B1+50
Allemagne/Autriche 12 semaines	B1 +50	B1
Allemagne/Autriche 10 semaines	B2	B1+50

- 3.5 Si le candidat a déjà bénéficié d'un financement du Forem pour un autre type de séjour linguistique, il est invité à prendre contact avec l'équipe du service Immersions Linguistiques pour vérifier son éligibilité à une nouvelle bourse.

4. Modalités générales

- 4.1. Le logement peut être en chambre individuelle, en famille, colocation/appartement partagé, ou résidence. Il peut être réservé par le stagiaire ou fourni par l'opérateur et facturé dans son package général.
- 4.2. Les retours en Belgique pendant le stage sont interdits, sauf cas exceptionnels, à valider par le service Immersions Linguistiques et l'entreprise sur place. Ils ne sont pas remboursés.
- 4.3. Si les cours sont prévus dans l'immersion, ils doivent se donner à raison d'au moins 20 heures de 60 minutes par semaine. Il est à noter que souvent les sessions de cours sont de 45 ou 50 minutes.
- 4.4. L'horaire de travail en entreprise est mentionné dans le plan de stage, l'entreprise et le stagiaire doivent s'y conformer. Il est de 30 heures par semaine minimum.
- 4.5. Le stagiaire doit se conformer aux règles, conditions financières et administratives de l'école (stages combinés) et l'opérateur le cas échéant et au règlement de travail de l'entreprise.

5. Procédure avant le stage

5.1. Première étape : test Elao

Le candidat prend rendez-vous avec un Service Clientèle de la Formation du Forem (*voir 9. Liste des services clientèle*) pour présenter le test ELAO en présentiel ou à distance (informatisé et oral) et bénéficier d'un entretien individuel. À l'issue de cette rencontre, il reçoit le rapport ELAO.

5.2. Deuxième étape : introduction du dossier

5.2.1. Il envoie son dossier complet par e-mail à planlangues.immersion@forem.be ou par courrier postal au Forem, service Immersions Linguistiques, Boulevard Tirou 104 à 6000 Charleroi.

Ce dossier comprend le formulaire de demande d'intervention financière qui peut être téléchargé sur le site du Forem, dûment complété et signé, la photocopie recto verso de la carte d'identité, une copie du recto de la carte bancaire, le rapport de test Elao, un CV en langue cible, une lettre de motivation en langue cible. Dans sa lettre de motivation, le candidat clarifie les tâches qu'il souhaite accomplir lors de son immersion. Il indique deux domaines prioritaires d'intérêt qu'il souhaite exercer lors de son immersion en entreprise.

5.2.2. Le Forem octroie des bourses sur base d'un appel à candidats mensuel qui se clôture le vingt de chaque mois.

5.2.3. Endéans les 15 jours de la réception du dossier et après vérification, le service Immersions Linguistiques accuse réception de la demande. Il avise le candidat, le cas échéant, si certaines pièces restent manquantes. Le candidat introduit les pièces et renseignements réclamés. Si le Forem ne reçoit pas les pièces et renseignements demandés dans les 15 jours qui suivent le rappel, la demande est classée sans suite. Le candidat en est informé par recommandé.

5.2.4. Lorsque le dossier est complet, il est transmis au comité de validation qui se réunit la dernière semaine de chaque mois afin de classer les dossiers reçus sur base d'une grille de critères décrits ci-après, et d'octroyer les bourses en fonction du classement et du budget disponible pour la mesure.

5.2.5. Le comité de validation se réfère, pour l'établissement du classement aux critères suivants (extrait de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant à exécution des articles 40 et 41 du décret du 20 février 14), classés par degré d'importance et selon la pondération déterminée comme suit :

- a. l'importance des compétences linguistiques dans le projet professionnel au regard du positionnement métier : 50% des points
- b. la pertinence de l'immersion au regard du besoin d'expérience professionnelle : 30% des points
- c. l'âge : moins de 30 ans : 20% des points

L'octroi de la bourse est limité aux dossiers les mieux classés et qui obtiennent au moins 60 % des points.

5.2.6. L'équipe Immersions Linguistiques vérifie la conformité du dossier du candidat, la disponibilité budgétaire et lui confirme, par courrier postal ou e-mail, l'acceptation de son dossier.

5.3. Troisième étape : notification et recherche de stage

5.3.1. Le Forem notifie la décision au candidat par envoi recommandé dans les 10 jours à dater de la décision et lui fournit la liste des opérateurs avec lesquels il peut

continuer la démarche ainsi que les renseignements et documents utiles. Il réunit si possible les candidats qui partent pour une dernière séance d'information.

5.3.2. S'il le souhaite, le candidat contacte un ou plusieurs opérateurs de la liste afin de déterminer lequel est le plus à même de lui trouver le stage adéquat et leur envoie CV et sa lettre de motivation. Afin d'éviter des démarches concurrentes, il est demandé au candidat, au terme de ses contacts préliminaires, de ne choisir qu'un seul opérateur, qui l'accompagnera dans son stage (et cours préalables le cas échéant). Il s'engage envers cet opérateur en signant une convention stagiaire-opérateur ou document d'inscription, et verse, à la demande de l'opérateur, un acompte. La recherche de stage en lien avec le profil du candidat constitue un travail important de démarchage et de crédibilité des opérateurs auprès des entreprises. Un candidat qui refuse des offres de stage sans raison valable ou qui désire annuler son stage après conventionnement avec un opérateur risque de perdre l'acompte versé. Sauf pour des raisons liées à l'emploi – c.-à-d. justifiées par un contrat signé – ou pour circonstances graves de maladie, décès dans la famille, justifiées par une attestation officielle, le Forem ne pourra lui rembourser l'acompte versé.

NB : cet acompte est payé sur fonds propres, mais est pris en compte dans le montant de la bourse si le processus est mené à son terme.

L'opérateur assure :

- l'accueil du stagiaire et le suivi du stage (par téléphone ou en face à face) ;
- la formation linguistique, si prévue dans la formule ;
- un rôle d'intermédiation entre l'entreprise d'accueil et le participant, au début, pendant et à la fin du stage, une intervention en première ligne et une disponibilité à l'égard du participant en cas de difficulté ;
- la proposition de 2 formules de logement pour la durée du stage ;
- l'indication au participant des informations nécessaires (téléphone, mail) afin que celui-ci puisse le contacter lorsqu'il se trouve confronté à une difficulté majeure.

5.3.3. Le candidat fournit la preuve du paiement de l'acompte et une copie de la convention avec l'opérateur au Forem dans les 15 jours ouvrables de l'envoi des coordonnées opérateurs. A défaut de faire parvenir ces documents au Forem en temps utile, ou de lui rapporter un manque de réactivité des opérateurs contactés, l'inscription du candidat au programme est automatiquement caduque.

5.3.4. Le candidat qui souhaite effectuer sa recherche de stage sans opérateurs doit faire le point avec le service Immersions Linguistiques après un mois de recherche s'il n'a pas encore trouvé de stage à cette échéance.

5.3.5. Les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne n'ont pas besoin de passeport et/ou de visa pour se rendre dans les pays cibles. Par contre, si le candidat n'est pas ressortissant de l'Union Européenne, il doit vérifier la nécessité d'avoir un passeport/visa pour entrer dans le pays concerné, et ce, avant de contacter l'opérateur. Une attestation de participation au programme de stage du Forem peut être délivrée par l'équipe Immersions Linguistiques pour faciliter les formalités liées aux visas. Les frais liés au passeport et au visa ne sont pas remboursés.

5.3.6. L'opérateur ou le candidat négocie le plan de stage avec l'entreprise. Il est approuvé et signé par l'entreprise et par le candidat.

5.3.7. Dès que le stage est organisé et le plan de stage finalisé, l'opérateur envoie au candidat une facture pro forma mentionnant le montant dû. Le candidat envoie le plan de stage signé par l'entreprise et lui-même, ainsi que la facture de l'opérateur au Forem. C'est la validation du plan de stage par le Forem et la réception de la facture de l'opérateur qui conditionnent le versement de l'avance et la délivrance du document de dispense. Pour le candidat ayant recherché son stage par lui-même, l'envoi du plan de stage permet de liquider la première tranche de la bourse.

5.3.8. Sur base de ces documents, l'avance est versée et le candidat reçoit de l'équipe Immersions Linguistiques le D94A ou C36.5 pour remplir ses obligations légales en matière de dispense Forem/ONEM (cfr. 2.5. Montant de l'aide financière et 5.3.9. Modalités vis-à-vis de l'ONEM/du Forem).

5.3.9. Modalités vis-à-vis de l'ONEM/du Forem

Le candidat à une immersion doit solliciter une dispense qui selon le cas sera obtenue auprès de l'ONEM ou du Forem. Cette démarche doit être finalisée dix jours avant le départ.

– Le candidat bénéficiant d'allocations de chômage reçoit un D94A dont la partie 2 est complétée par le Service Immersions Linguistiques. La partie 1 est à compléter par lui-même. Il coche qu'il ne perçoit pas d'avantage financier et remet ce document à son organisme de paiement (CAPAC, syndicat), qui le transmet au Service Dispenses du Forem.

– Le candidat en stage d'insertion recevra un C36.5 dont la partie 2 a été complétée par le Service Immersions Linguistiques. Il complète la partie 1 et le transmet au bureau de l'ONEM dont il dépend.

NB : Le candidat dont le statut change en cours de séjour doit le signaler à l'équipe Immersions Linguistiques qui lui enverra le document adéquat.

L'équipe Immersions Linguistiques est la seule habilitée à compléter les documents de demande de dispense en tant qu'organisateur de la formation.

Plus d'informations sur : <https://www.leforem.be/particuliers/dispenses-formation-stage-etudes-promotion-sociale.html>

5.3.10. Le candidat se met en ordre de mutuelle et se procure la carte européenne d'assurance maladie, réserve son billet de transport et prend les assurances nécessaires (assurance voyage ou vacances). Les immersions linguistiques à l'étranger ne sont assorties d'aucune assurance de la part du Forem. Le candidat assume pendant toute la durée de l'immersion les risques liés à la maladie, aux accidents corporels, au rapatriement et à la responsabilité civile.

5.3.11. Le transport est à organiser par le stagiaire.

6. Durant l'immersion

6.1. Le participant s'engage de manière formelle à suivre toutes les heures de cours auxquelles il s'est inscrit. Afin que le Forem puisse vérifier les présences, le participant

doit, après chaque cours suivi dans l'école de son choix, demander au professeur ayant donné cette leçon, de compléter le document « Relevé des Présences » et de le signer, en indiquant le nombre d'heures suivies (cachet de l'école faisant foi).

- 6.2. De même, il respecte les heures de prestations prévues dans le plan de stage et fait remplir son relevé de prestations en entreprise (cachet de l'entreprise faisant foi). Il réalise activement les tâches qui lui sont confiées.
- 6.3. L'original des relevés de présences et de prestations doit être remis au service Immersions Linguistiques avec les documents permettant la clôture du dossier et le versement du solde.
- 6.4. En cas d'absences injustifiées dans l'entreprise, la bourse n'est pas due dans sa totalité. L'avance déjà versée demeure acquise au prorata des sommes justifiées et des jours prestés.
- 6.5. Les 3 raisons valides pour abandonner le stage sont les suivantes :
 - maladie grave du participant, nécessitant un retour en Belgique. Dans ce cas, un certificat médical remis par un médecin ou centre hospitalier du lieu de l'immersion est exigé,
 - raisons familiales graves telles que maladie ou décès d'un proche. Dans ce cas, un document officiel est exigé,
 - emploi. Dans ce dernier cas, la durée du contrat de travail doit être supérieure à la durée de l'immersion entière et une copie du contrat d'engagement signé est exigée.Le candidat qui abandonne son immersion pour des raisons validées rend ses justificatifs de dépenses au Forem qui prendra en charge les frais engagés (transport, cours, logement et per diem au prorata des semaines passées à l'étranger).
Si l'opérateur/ l'école accepte de rembourser une partie des frais facturés, le participant en prévient le Forem, qui en tient compte pour le calcul du solde ou de la lettre de créance.
- 6.6. En cas de renvoi ou d'abandon non justifié par une raison impérieuse, la bourse n'est pas due. Le Forem introduira une procédure afin de récupérer la totalité des montants déjà perçus, quels que soient les frais encourus par le participant.
- 6.7. Un retour en Belgique pendant la période de l'immersion, justifié par des circonstances impérieuses et cautionnées par le Forem, est autorisé mais les frais liés à un nouveau billet de transport ne pourront être pris en compte lors des remboursements et resteront à charge du participant.

7. Procédure après l'immersion

- 7.1. Dans les 8 jours suivant la fin de l'immersion, le participant doit impérativement se réinscrire comme demandeur d'emploi en ligne, au 0800/93 947 ou auprès de son conseiller référent au Forem. Dans ce même délai, il avertit ses contacts au service Immersions Linguistiques de son retour et convient d'une date pour présenter le test ELAO. En cas de non présentation du test, la seconde tranche de 25% n'est pas due, sauf cas de force majeure ou circonstances exceptionnelles appréciées par le Forem et dûment justifiées (contrat d'emploi dans le pays par exemple).

- 7.2. Après avoir passé le test Elao, le stagiaire est invité à un entretien de clôture de stage avec la coordinatrice ou un.e de ses collègues pour discuter des éléments repris dans son rapport de stage et formuler son évaluation/satisfaction.
- 7.3. Si le stagiaire ne peut se présenter à la date de la convocation au test retour parce qu'il est à l'emploi, il le justifie et peut renvoyer ses justificatifs par courrier, en un seul envoi dans le mois faisant suite à la fin du stage.
- 7.4. Dans les 15 jours suivant la fin de l'immersion, il transmet par e-mail ou par envoi postal au service Immersions Linguistiques :
 - les fiches de présences signées (école + entreprise),
 - le rapport de stage,
 - les justificatifs de dépenses suivants :
 - Facture de l'opérateur : acquittée ou accompagnée d'une preuve de paiement
 - Hébergement : à justifier si non inclus dans la facture de l'opérateur
 - Voyage et déplacements sur place :
Un aller/retour vers le lieu du séjour linguistique en transports en commun.
Sur place, seuls les frais de déplacement en transports en commun seront remboursables : train, bus, métro, de même que les frais liés à la location d'un vélo.

NB : pas de justificatifs à remettre pour les frais de nourriture, couverts par le per diem.
- 7.5. A défaut de production des pièces dans les 15 jours de la date de retour, le stagiaire reçoit un rappel du service Immersions Linguistiques. S'il n'y réagit pas dans les quinze jours, il perd son droit à la bourse et doit rembourser l'avance déjà perçue.
- 7.6. En cas de débours insuffisants, la bourse n'est pas due dans sa totalité mais au prorata des sommes justifiées.
- 7.7. En cas d'absences injustifiées au cours, la bourse n'est pas due dans sa totalité. L'avance déjà versée demeure acquise au prorata des sommes justifiées et des jours prestés.
- 7.8. Toutes les informations financières en lien avec la bourse font l'objet d'un courrier explicatif de la part du Forem.
- 7.9. Les remboursements couvrent uniquement les frais encourus durant la période prévue (sauf frais de transport domicile en Belgique - lieu d'immersion). Le Forem ne rembourse pas les frais liés à une demande de passeport et/ou de visa.

8. Grille de compétences en langues : descriptif des niveaux

La grille de compétences en langues (Common European Framework of Reference for Languages (CEFR)) a été mise au point comme outil d'auto-évaluation par le Département Education du Conseil de l'Europe. Cette grille peut entre autres servir à compléter le Portfolio européen des langues.

UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement, distinctement et se montre coopératif.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
UTILISATEUR INDÉPENDANT B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR INDÉPENDANT B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités
UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/framework_fr.pdf

9. Liste des Services Clientèle de la Formation

Pour passer le test linguistique (ELAO), le candidat :

- assiste au webinar « Osez les langues » pour découvrir toutes les formations en langues du Forem et ensuite passer le test Elao. L'inscription se fait via l'Agenda du Forem : <https://agenda.leforem.be>
- ou prend contact directement par téléphone ou par e-mail avec le Service Clientèle le plus proche de chez lui.

Arlon	063/24 03	41	serviceclientele.arlon@forem.be
Charleroi	071/29 19	50	serviceclientele.charleroi@forem.be
Huy	085/32 00	83	serviceclientele.huy@forem.be
La Louvière	064/28 07	92	serviceclientele.lalouviere@forem.be
Liège	04/230 18	00	serviceclientele.liege@forem.be
Marche en Famenne	084/24 02	09	serviceclientele.marche@forem.be
Mons	065/32 25	73	serviceclientele.mons@forem.be
Mouscron	056/85 01	13	serviceclientele.mouscron@forem.be
Namur	081/23 02	95	serviceclientele.namur@forem.be
Nivelles	067/88 01	02	serviceclientele.nivelles@forem.be
Tournai	069/88 11	20	serviceclientele.tournai@forem.be
Verviers	087/32 03	61	serviceclientele.verviers@forem.be

Numéro vert gratuit : 0800/93 947

10. Contacts Service Immersions linguistiques

Adresse mail

planlangues.immersion@forem.be

Adresse postale :

Forem – immersions linguistiques
104 Boulevard Tirou
6000 Charleroi